

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2018

PRESENTS : MMES et MM. GUEMIN. REVERDY. CACHELEUX. JOULIN. FRUH. TOUSSAINT. BRUNET. BADAL. MILLAGE. GUILLERAULT. CHEVALIER-CONCHE.

ABSENTS : MME GROSJEAN (pouvoir à M. GUEMIN). MME DOREAU. M. MESTRE. MME NOIR (pouvoir à Mme FRUH)

Secrétaire de séance : M. REVERDY

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION :

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

1 - TRAVAUX:

Pour commencer, la parole est donnée à Jean CACHELEUX qui fait part de l'actualité des petits travaux sur la commune.

Au cimetière, le problème d'écoulement des eaux de pluie a enfin été résolu par l'entreprise BIZOT. Cependant, les travaux du columbarium ont été stoppés en raison des fortes précipitations, les sols étant gorgés d'eau. Au sujet de la pluie, il n'a pas été recensé de problème majeur sur la commune hormis une petite inondation dans le lavoir de l'Office de tourisme.

En prévision de la réalisation du columbarium et du jardin du souvenir, le Maire indique qu'il recense les tarifs appliqués alentour, aux fins d'en discuter et d'en délibérer prochainement.

Mme BRUNET interroge M. CACHELEUX sur la résolution des dysfonctionnements de la station d'épuration. Celui-ci répond que seul le problème de fuite de chlorure ferrique reste à résoudre, il a bon espoir qu'une solution sera trouvée bientôt.

2 - CONVENTION GYMNASSE/ASSOCIATIONS:

Le Maire donne lecture de la convention fixant les conditions de mise à disposition du gymnase sis 14 route de St Sauveur à St Amand en Puisaye, au bénéfice d'associations sportives et autres.

La salle des sports est mise à disposition à titre gratuit, précaire et révocable à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la mise à disposition du gymnase au bénéfice d'associations sportives et autres, suivant les conditions proposées,
- décide qu'aucun loyer ne sera perçu,
- autorise le Maire à signer la convention pour une mise à disposition établie à titre précaire et révocable à compter du 1er janvier 2018, pour une durée d'un an.

3 - CONVENTION PRET DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE:

Le Maire donne lecture de la convention conclue entre la commune et la Communauté de communes fixant les conditions de prêt de deux vélos à assistance électrique, afin d'encourager les modes de déplacement alternatifs.

La mise à disposition de ces vélos est consentie à titre gratuit et prend effet à compter du 5 février pour une durée de trois semaines. Pendant cette période, la commune aura la gestion et la location desdits équipements en direction des personnes qui souhaitent en bénéficier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la mise à disposition de deux vélos à assistance électrique, suivant les conditions proposées,

- autorise le Maire à signer la convention pour une mise à disposition gratuite à compter du 5 février 2018, pour une durée de trois semaines.

Le Maire poursuit sur ce thème, évoquant la demande d'un administré sur les aides à l'acquisition d'un vélo électrique. En effet, l'aide générale de l'état pour l'achat d'un vélo électrique se termine le 31 janvier 2018 mais peut perdurer si les collectivités participent à cette aide financière. Le Maire propose une participation de cinquante euros (50 €) aux familles éligibles à l'aide de l'Etat (une aide par famille).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la participation communale à hauteur de 50€, suivant les conditions proposées.

4 - PECHE: REGLEMENT ET CONVENTION:

Le Maire invite M. GUILLERAULT à présenter le nouveau règlement de l'étang de la Forge. Celui-ci donne également lecture des conventions à intervenir entre la commune et les associations de pêche, LA GAULE POYAUDINE et LE CLUB CARPISTE NIVERNAIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le nouveau règlement de l'étang de la Forge et autorise le Maire à signer les conventions avec LA GAULE POYAUDINE et avec LE CLUB CARPISTE NIVERNAIS.

5 - TARIFS MUNICIPAUX:

Le Maire propose une mise au point des différents tarifs municipaux, et de délibérer sur leur éventuelle augmentation ou maintien.

Cantine: le conseil départemental a décidé de maintenir les tarifs de repas de cantine facturés à la commune à 3.25 €/repas en 2018. Par conséquent, le conseil municipal conserve le même tarif qui sera facturé aux familles, soit 3.55 €/repas, les charges de personnel, d'eau et d'électricité s'ajoutant au prix du repas.

Musée: après discussion, le conseil décide de ne pas modifier les tarifs du musée.

Camping: les tarifs du camping sont passés en revue, et il est proposé de les maintenir pour 2018, la fréquentation étant en hausse ces deux dernières années.

Location du château: après en avoir délibéré, le conseil municipal conclut à une modification des tarifs de la location du château pour les habitants hors-commune, à savoir le 1^{er} jour 300 € et le 2^{ème} jour 130 €. En outre, il est décidé à l'unanimité de demander une caution de 50 € pour le prêt de la vaisselle et de fixer un prix de casse ou perte à 2 € l'unité. Le chèque de caution ne sera restitué qu'après inventaire effectué par Mme MILLAGE ou son (sa) remplaçant(e).

6 - QUESTIONS DIVERSES:

6 / 1 : Eau et assainissement, le point du Député Patrice Perrot

Le Maire fait part du courrier du Député de la Nièvre, Patrice PERROT, sur la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement du niveau communal vers les EPCI (Communautés de communes) au 1^{er} janvier 2020. Une proposition de loi vise à assouplir les délais de transfert de ces compétences. Concrètement, les communes peuvent s'opposer à la mise en place de cette mesure à condition de le faire avant le 1^{er} juillet 2019. La minorité de blocage est fixée à 25% des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes, et s'il en est fait usage dans les délais impartis, la compétence eau et assainissement pourra être maintenue au niveau communal jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

6 / 2 : Motion contre la fermeture de la maternité de Cosne :

Le Maire donne lecture d'une motion rédigée par des Conseillers départementaux de la Nièvre et du Cher, M. FLANDIN, Mme DE MAURAIGE, M. VENEAU et Mme CHENE pour s'opposer au projet de fermeture de la maternité de Cosne-sur-Loire, et demande aux communes alentour de prendre position sur ce projet. Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette motion et s'oppose à la fermeture de la maternité de Cosne, comme à tout projet qui viserait à dégrader l'accès à la santé sur le territoire.

6 / 3 : Buste de Paul JEANNENEY:

Lors du dernier Printemps de la Céramique organisé par les Amis du Musée du grès, une sculpture de Paul JEANNENEY a fait forte impression, notamment à la Conservatrice, au Maire ainsi qu'à M. CACHELEUX, si ce n'était son coût, soit 5.000,00 €.

La Conservatrice avait soumis l'idée que la commune l'acquière, avec une contribution de la DRAC (30 %=1.500,00 €) et probablement une aide des Amis du Musée.

Suite à ce rappel, le Maire donne lecture du courrier tout juste reçu de ladite association lui proposant en effet de participer à l'achat de ce buste à hauteur de 1.000,00 €.

Le Maire demande au conseil de bien vouloir en délibérer. Le Conseil municipal approuve l'achat de la sculpture de Paul JEANNENEY dont l'intérêt historique et esthétique est certain, pour enrichir et valoriser la collection du Musée de St Amand.

6 / 4 : Arrêt compétence enfouissement réseaux:

Le Maire explique avoir reçu notification de la Communauté de communes de son désengagement de la compétence enfouissement des réseaux, ce qui engendre un reste à charge de la commune très important, même si une partie est supportée par le SIEEEN, dès lors que les travaux sont programmés et validés.

Le Maire fait part de son mécontentement face au SIEEEN car les travaux d'enfouissement de la Route de Bitry sont demandés depuis 4 ans et viennent seulement d'être acceptés et validés. Bien entendu, le Maire informera le Conseil du montant du devis une fois reçu.

6 / 5 : Projets David POIROT:

Le Photographe David POIROT a adressé un courrier au Maire pour l'informer d'un projet de rencontres photographiques qu'il aimerait organiser du 26 mai au 3 juin au château de St Amand. Il sollicite à ce titre l'utilisation gratuite du château, et propose en compensation qu'une partie des recettes engrangées (stands exposants) aille au bénéfice du château, pour la rénovation de la salle des gardes. Le conseil municipal y est favorable.

Par ailleurs, le Maire donne lecture des tarifs au forfait proposés par le photographe pour constituer une banque de photos de la commune. Le Conseil ne souhaite pas s'y inscrire puisque que le nombre d'évènements à couvrir n'est pas assez conséquent.

6 / 6 : Demande d'un particulier (taxe d'assainissement):

Le Maire fait part du courrier reçu de la fille d'une administrée en résidence secondaire qui souhaite être exonérée de la taxe d'assainissement, demeurant en maison de retraite depuis la fin d'année. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas accorder d'exonération à cette personne.

6 / 7 : Chèque énergie:

A titre d'information, le Maire évoque la mise en place du chèque énergie qui remplace depuis le 1^{er} janvier 2018 les tarifs sociaux de gaz et d'électricité. Les foyers concernés recevront directement un chèque pour leur frais d'énergie, sur la base de leur déclaration de revenus.

6 / 8 : Courrier de demande de logement accessible PMR :

Le Maire a reçu le courrier d'une personne en fauteuil roulant qui bénéficiera d'une formation d'un an et demi au CNIFOP mais elle déplore ne plus pouvoir être hébergée au CNIFOP, et sans solution alternative, elle s'en remet à la municipalité. Après discussion, le Maire propose d'essayer

de trouver un arrangement avec la directrice du CNIFOP.

6 / 9 : Fonds de concours Communauté de communes:

Le Maire explique que le fonds de concours de 10.000,00 € que la commune verse chaque année à la Communauté de communes pourrait être affecté au recrutement d'un emploi dédié à la Boutique de créateurs (qui remplacerait l'actuelle galerie), sous la direction de la Communauté de communes. Le Maire demande l'accord du conseil municipal, qui l'autorise.

INTERVENTION DES ELUS:

Intervention de M. GUILLERAULT:

L'élu a enfin pu prendre contact avec le pisciculteur qui s'était engagé à remettre des carpes (en raison de la surmortalité après le dernier achat) et vendre quelques tanches pour l'étang de la Forge. Il fournira les poissons dès la fin des gelées.

Intervention de M. TOUSSAINT:

M. TOUSSAINT explique qu'une réunion pour l'organisation du comice s'est tenue le 20 janvier dernier. Il se réjouit de l'élan qui s'est amorcé dans ce projet mais déplore que les associations amandinoises ne s'y inscrivent pas ou trop peu.

La séance est levée à 22h.

Le secrétaire de séance,
M. REVERDY